

CSG Macron : qui y gagne et qui y perd ?

Lucas Jakubowicz JDN Mis à jour le 13/07/17 10:39

La hausse de la CSG de 1,7 point voulue par Emmanuel Macron vise à augmenter le pouvoir d'achat. Mais elle pourrait potentiellement toucher les fonctionnaires et certains retraités.

Durant la campagne présidentielle de 2017, Emmanuel Macron alors candidat du mouvement En Marche a défendu la mesure suivante : *augmenter la CSG pour financer une forte baisse des cotisations sociales qui permettrait d'augmenter le pouvoir d'achat des salariés.* Désormais à l'Élysée, il se prépare à la *mise en œuvre* de cette promesse de campagne pour le *1^{er} janvier 2018*.

Si cette mesure peut effectivement augmenter le salaire net d'une partie des salariés, *certaines catégories de la population pourraient se retrouver perdantes si aucune mesure de compensation n'est mise en œuvre.* C'est notamment le cas des *retraités les plus aisés, des travailleurs de la fonction publique ou encore des travailleurs indépendants.*

La réforme de la CSG est une mesure rejetée à la fois par l'opposition de droite et par celle de gauche. Ainsi, dans une interview accordée à LCI le lundi 10 juillet 2017, Alexis Corbière, député du mouvement *La France insoumise* a déclaré : *"baisser l'ISF mais augmenter la CSG pour nos anciens, c'est honteux, immoral, scandaleux"*. Dans cette même interview il accuse Emmanuel Macron de *"faire les poches des plus anciens"*.

A droite, *LR* est également vent debout contre cette réforme. Invité de la matinale de France Info le 12 juillet 2017, le député des Alpes-Maritimes Eric Ciotti a déclaré que cette politique coûterait **21 milliards d'euros**. Selon lui, *plusieurs catégories de Français feront frais de cette mesure.* *"Les retraités qui ont une retraite supérieure à 1 200 euros brut, les fonctionnaires et les travailleurs indépendants"*. Pour lui, *18 millions de Français vont subir la hausse de la CSG. Le gouvernement a toutefois promis des mesures de compensation pour les fonctionnaires et les travailleurs indépendants.* Les mesures précises sont encore en préparation

et n'ont pas encore fait l'objet d'une communication.

1 - CSG Macron dès 2017 ?

Pour augmenter le salaire net, Emmanuel Macron prévoit de *supprimer deux cotisations sociales* : cotisation chômage (2,40% du salaire), cotisation maladie (0,75% du salaire) qui au total rapportent chaque année près de **20 milliards d'euros** dans les caisses de l'État. Cette *somme économisée* serait *reversée directement aux salariés.*

Pour ne pas déséquilibrer le budget de l'État, le gouvernement compte *augmenter les recettes de la CSG du même montant. Cela passe par une hausse de 1,7 point de la CSG.* Le taux de la CSG sur les *revenus d'activité* étant de 7,5%, il passerait à **9,2%**. La contribution sociale généralisée (CSG) est un impôt mis en place en 1990 par Michel Rocard. La CSG est notamment prélevée sur les revenus d'activité (salaires, primes...) et les revenus de remplacement (pensions de retraite, pensions d'invalidité, allocations chômage...) dans le but de financer la protection sociale. D'après le gouvernement la hausse de la CSG devrait entrer en vigueur le *1^{er} janvier 2018*. Elle devrait concerner toute la *population active* (salariés, fonctionnaires, indépendants) mais aussi les *retraités*. Dans son discours de politique générale prononcé le mardi 4 juillet dans l'après-midi, le Premier ministre Édouard Philippe a déclaré que la réforme de la CSG voulue par Emmanuel Macron sera mise en place en **2018**. Selon l'ancien maire du Havre, *"cette mesure donnera du pouvoir d'achat à plus de 20 millions d'actifs. La hausse de salaire sera de 250 euros par an au niveau du Smic"*.

2 - CSG Macron : salarié

L'Institut de Recherches Economiques et Fiscales (Iref) est un organisme qui a effectué plusieurs calculs sur l'effet de la hausse de la CSG pour les salariés. Voici les principaux exemples. *Un salarié touchant le Smic* perdrait 25 euros par mois à cause de la hausse de la CSG. Toutefois, la baisse des cotisations sociales lui apporterait une hausse de salaire de 46 euros. Ainsi, la mesure voulue par Emmanuel Macron lui ferait *gagner 21 euros par mois*, soit 252 euros par an.

Selon une étude menée par FiDroit, un employé gagnant **2 000 euros bruts mensuels** bénéficierait quant à lui d'une *hausse salariale de 360 euros par an*. Toujours selon l'étude, les

salariés touchant une rémunération de **5 500 euros brut mensuels** devraient voir leur **pouvoir d'achat augmenter de 972 euros par an**.

3 - CSG Macron : retraite

Si la hausse de la CSG avantage a priori les salariés, elle risque de diminuer le pouvoir d'achat de certains retraités. De fait, les retraités ne bénéficieront **pas de la suppression des cotisations chômage et maladie**.

Avec une hausse de la CSG de 1,7 point, les retraités soumis au taux de CSG de 6,6% verront le pourcentage passer à **8,3%**. Cette hausse concernerait les retraités dont **le revenu fiscal de référence** se situe **au-dessus de la barre des 1 200 euros par mois** (soit 14 375 euros par an) pour une **personne seule** et **1 837 euros par mois pour un couple**. **Cela concerne 60% des retraités** soit environ 8 millions de personnes.

Selon l'étude réalisée par FiDroit, **un retraité** touchant une **pension de 3 000 euros par mois perdrait 600 euros par an** soit 50 euros par mois suite à cette mesure. Cette situation est assumée par Emmanuel Macron qui durant la campagne électorale avait déclaré : *"Aux plus aisés des retraités, je leur demanderai cet effort pour avoir un système plus intelligent pour leurs enfants et leurs petits-enfants"*.

4 - CSG Macron : petite retraite

Toutefois, **le projet** d'Emmanuel Macron **ne concerne pas les petites retraites qui bénéficient déjà d'une exonération de CSG ou d'une CSG à taux réduit (3,8%)**. Le programme du candidat **En Marche** avait précisé durant la campagne électorale que les petites retraites ne seraient pas touchées : *"la mesure ne touchera pas les retraités modestes c'est-à-dire ceux exonérés de CSG ou soumis à la CSG à taux réduit, c'est-à-dire environ 40% des retraités"*. Le taux appliqué aux petites retraites ne devrait donc pas évoluer. Sont considérées comme des petites retraites les personnes dont le montant annuel des pensions est inférieur à 14 375 euros, soit 1 200 euros par mois. Pour les couples le montant annuel est de 22 051 euros.

5 - CSG Macron : fonctionnaire

Le **cas** de la fonction publique est **particulier**. Comme toute la population active, les fonctionnaires seront touchés par l'augmentation de la CSG. En revanche, ils ne pourront pas bénéficier de la baisse des cotisations chômage et

des cotisations maladie qui n'existent pas dans leur régime. Sans action de la part des pouvoirs publics, leur pouvoir d'achat sera donc touché.

Pour ne pas pénaliser les fonctionnaires, le gouvernement a promis de mettre en place des mesures de compensation. C'est **Gérald Darmanin**, ministre de l'Action et des Comptes publics qui sera chargé de mettre en place ce système : *"Le président de la République a pris un engagement très clair, le projet présidentiel sera appliqué pour les fonctionnaires et les agents de services publics. Il y aura des mesures de compensation. C'est pour cela que j'ai confirmé qu'il y aura un rendez-vous salarial à l'automne"*, a déclaré le ministre le 29 mai. Interrogé lors des questions au gouvernement le mercredi 5 juillet, **Gérald Darmanin** a confirmé à nouveau la mise en place de mesures compensatoires. Parmi **les pistes à l'étude** pour créer une indemnité compensatrice de la hausse de la CSG : **une baisse de charges, une augmentation salariale ou encore une prime**.

6 - CSG Macron : indépendants

Les travailleurs indépendants seront également impactés par la hausse de la CSG. Or ils ne pourront pas bénéficier de la baisse des cotisations-chômage. Pour ne pas impacter le pouvoir d'achat de cette catégorie de travailleurs, le gouvernement envisage de **diminuer fortement leurs cotisations maladie**.

7 - CSG Macron déductible

La politique mise en place par le gouvernement vise à augmenter le pouvoir d'achat en supprimant certaines cotisations sociales et en augmentant la CSG. Mais **cette stratégie ne permettra pas a priori de diminuer l'impôt des salariés**. De fait **pour un salarié, la CSG n'est que partiellement déductible des impôts** (à hauteur de 5,1%).

Cela risque de rendre la hausse espérée moins importante que prévue. Ainsi, un **salarié** de la **tranche à 30%** va économiser 3,15 points de cotisations et paiera 1,7 point de CSG en plus. Au moment de payer ses impôts, son **pouvoir d'achat** ne sera **augmenté** que de **0,63 point (contre 1,48 point si la CSG était 100% déductible)**. Le surplus d'impôt risque donc de minorer le gain de pouvoir d'achat... à moins de rendre la CSG totalement déductible, ce que n'a pas prévu le gouvernement pour le moment.